

225C1202
FR0000071797-FS0586

11 juillet 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

INFOTEL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 juillet 2025, la société par actions simplifiée Moneta Asset Management¹ (36 rue Marbeuf, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 juillet 2025, le seuil de 5% du capital de la société INFOTEL et détenir, pour le compte desdits fonds, 360 779 actions INFOTEL représentant autant de droits de vote, soit 5,16% du capital et 3,61% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions INFOTEL sur le marché.

¹ Moneta Asset Management est détenue au plus haut niveau par M. Romain Burnand. La société déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du Code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du Règlement général de l'AMF.

² Sur la base d'un capital composé de 6 985 356 actions représentant 10 007 650 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.